

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

Présents : Mme COUSIN, M. GRANDIN, M. ROSE, Mme LESOUEF.

Présents : Mme COUSIN, M. GRANDIN, M. ROSE, Mme LESOUEF.

M. VARIN, M. PIEDAGNEL, M. GALLIER, M. CHASLES, Mme COUTARD,

M. GROS, M. COZIC, Mme LEREDDE, Mme FLEURY, M. LE CAMPION.

Mme ANTOINE, M. DELAFOSSE, M. DESCHAMPS, M. FURCY, M. GARNIER, Mme HARDEL,
M. HEBERT, Mme LEBOSQUAIN, Mme LECONTE, Mme LEFORT, Mme LOUIS, Mme MAUMINOT,
M. MEERT, Mme PREVOT, Mme RENOUF, Mme RICHE, Mme SEVAUX.

Absents excusés :

M. CAILLIEZ qui avait donné procuration à Mme COUSIN,

Mme PAGNON qui avait donné procuration à M. ROSE,

Mme BOULLOT qui avait donné procuration à M. CHASLES,

M. BOULLOT qui avait donné procuration à Mme LECONTE,

Mme LACOUR qui avait donné procuration à M. PIEDAGNEL,

Mme LE BIHAN qui avait donné procuration à M. COZIC.

Absents :

Mme ESSLING, M. BIDEL, M. DUVAL, Mme DUVAL M. FAUVEL, M. JULIEN, Mme LAMAZIERE,

M. LEBAUDY, M. LEBEDEL, M. LEMARCHANT, M. LOISEL, Mme M. MARIE, M. MORAZIN,

M. MORIN, M. OSMOND, Mme PESQUEREL.

Secrétaire de Séance : Mme LEFORT.

I – ADOPTION COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 23 septembre 2019.

II – COMMUNICATIONS DU MAIRE

Mme le Maire fait part au Conseil que la commune a reçu le 31 octobre 2019, un courrier du groupement de gendarmerie départementale de la Manche informant que la Direction Générale de la Gendarmerie nationale vient de donner l'autorisation du lancement des travaux de construire les 4 nouveaux logements de la caserne de Torigny.

M. Percy a transmis à la mairie un document de la Croix-Rouge Française contenant notamment des informations sur le fonctionnement en 1944, à Torigni, de l'association alors présidée par Jean Daudon.

Par ailleurs, M. Percy a également remis à la commune un livre ancien (« L'Esprit des Lois » de Montesquieu) qui a été perforé par un obus en 1944. Le livre qui se trouvait dans le Château a été retrouvé au bas de la rue Thiers, où il avait été projeté.

Mme le Maire remercie M. Percy pour ces documents offerts.

Tout ce qui retrace le passé de Torigny revêt une importance particulière pour une commune dont les archives ont brûlé en 1944.

III – PLUI ST-LO AGGLO PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le PLUi de Saint-Lô Agglo a été prescrit le 18 décembre 2017. Suite au recrutement du bureau d'études Cittanova et du cabinet Juridique Lexcap, les études ont démarré en juin 2018 par une phase de diagnostic du territoire, comprenant notamment un diagnostic agricole. L'année 2019 est consacrée à l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui constitue le document-cadre fixant les grandes orientations du plan local d'urbanisme intercommunal.

Rappel du calendrier projeté :



Ce projet de territoire repose sur des grands objectifs, inscrits dans la délibération de prescription du PLUi :

- Assurer le maillage territorial en s'appuyant sur les communes pôles de services et d'emploi
- Limiter la consommation d'espace sur le territoire de Saint-Lô Agglo
- Favoriser la reconnaissance de Saint-Lô Agglo par une grande qualité de vie grâce à une politique dynamique en faveur de la jeunesse et des familles
- Soutenir l'économie et l'emploi, et faciliter les conditions du développement économique notamment axé sur l'agroalimentaire et le numérique
- Faire du Saint-Lois un territoire communicant et intelligent en soutenant fortement le numérique
- Conduire une démarche environnementale structurée, globale et transversale à tous les échelons de Saint-Lô Agglo : déplacement, habitat, assainissement,...

Après cet exposé, Mme le Maire propose à M. Grandin, membre du COPIL de Saint-Lô Agglo pour l'élaboration du PLUI d'ouvrir le débat.

M. Grandin précise qu'il s'agit d'une « longue aventure », initiée depuis l'intégration de la communauté de communes de Canisy au sein de Saint-Lô Agglo le 1^{er} janvier 2017. L'objectif est d'établir un règlement unique applicable à l'ensemble de l'Agglo. Ce document dont le coût est estimé à 800 000 € sur 10 ans est réalisé par le cabinet Cittanova accompagné d'un cabinet d'avocats pour sécuriser les procédures et les décisions. Ce projet préfigure l'Agglo à l'horizon 2035, il doit être en conformité avec les schémas supérieurs que sont : le SRADDET pour la Région Normandie, le SCOT pour le Pays Saint-Lois.

Ce document respecte des procédures strictes et impératives (conférences des Maires, consultation des PPA, consultation d'un comité technique intégrant des membres représentant les différents secteurs de la société).

M. Grandin explique qu'il ressort des débats un intérêt très fort pour le développement des infrastructures du numérique, outil désormais indispensable pour aménager le territoire.

L'objectif principal est de limiter la consommation de l'espace ainsi que l'étalement urbain pour l'ensemble des communes de l'Agglo.

Mme Cousin rappelle que la réduction de consommation de l'espace revêt une dimension nationale. Mme le Maire ajoute qu'il conviendra de diminuer le nombre de logements vacants, par la rénovation du parc immobilier ancien. Elle précise que des aides financières seront déployées.

Mme Leconte demande quels moyens seront affectés à ce projet.

M. Grandin répond qu'il s'agit d'une lettre d'intention qui se déclinera aux travers de programmes complémentaires comme le PDU, le PAECT, PAT pour lesquels des financements ciblés seront alloués. Il est difficile à ce jour d'annoncer des montants. L'Etat au travers de ses diverses actions ainsi que Saint-Lô Agglo seront des acteurs du financement. Un effort général sera demandé à l'ensemble des bailleurs (sociaux, publics, privés).

La croissance de la population de 0,75 % par an nécessite une densification, le PLH sera l'outil de répartition des logements qui devront répondre aux différents profils des demandeurs (logement collectif, individuel, en campagne, en ville, suivant les catégories d'âges ainsi que de répondre aux besoins spécifiques).

Cette gestion plus vertueuse de notre territoire est déjà en marche, comme le montre l'évolution entre 2000 et 2010. Nous sommes passés de 100 hectares à 43 hectares de consommation annuelle de terres.

Mme Cousin informe que le SRADDET impose une consommation de l'espace proportionnelle à l'évolution démographique.

Mme Lerredde demande s'il est prévu un traitement pour les friches industrielles.

M. Grandin répond qu'il s'agit d'un rôle attribué à l'EPFN, accompagnateur des projets, comme cela se fait déjà sur Condé et Saint-Lô.

M. Delafosse considère que dans 15 ans les emprises foncières seront terminées.

M. Grandin constate qu'aujourd'hui certains projets se contredisent. Par exemple, la volonté de développer un pôle est sur Saint-Lô et la redynamisation du centre-ville. Il précise que les financeurs et notamment l'Etat seront très vigilants pour décliner des objectifs concordants pour les diverses actions.

M. Rose constate qu'aujourd'hui, certaines communes, dépourvues de document d'urbanisme voient leurs projets systématiquement refusés. C'est le cas de Giéville et Brectouville. Il conviendra d'être plus exigeant les uns avec les autres pour permettre le développement de tous. Il cite à titre d'exemple l'attractivité du pôle sud de l'Agglo qui devra tenir compte des spécificités de la zone nord pour permettre un développement solidaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil, prend acte des débats portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

IV – PLH ST-LO AGGLO PROGRAMME LOCAL DE L’HABITAT

M. Grandin explique qu’il s’agit d’une démarche politique engagée pour l’élaboration conjointe du PLH, du PDU et du PCAET, témoignant de l’ambition de transversalité portée par Saint-Lô Agglo. Elle doit permettre de disposer de plans d’actions pour mettre en oeuvre les orientations définies par le SCOT du Pays Saint-Lois, répondre aux contraintes législatives qui s’imposent à elle, et adapter le territoire aux nouveaux enjeux.

Il s’agit de l’outil incontournable pour mettre en oeuvre le projet de territoire et répondre aux défis d’aménagement du territoire attendu par les habitants. La construction de ce projet repose sur une démarche de concertation participative pour associer l’ensemble des parties prenantes (les communes, plus de 15 personnes publiques associées, une trentaine d’acteurs professionnels et de la société civile).

M. Grandin souligne l’implication des partenaires pendant plus de 3 ans et demi : phase diagnostic, organisation d’un séminaire, d’ateliers thématiques, d’échanges réguliers avec les services de l’Etat, de 15 entretiens auprès des partenaires et acteurs de l’habitat et d’une enquête population.

Le projet de PLH a été arrêté en Conseil Communautaire le 21 octobre 2019. La commune doit se prononcer dans les 2 mois sur le projet.

Les 4 axes stratégiques sont communs aux trois démarches (PLH – PDU- PCAET), un programme d’actions fixe la feuille de route de l’Agglo, un dispositif de suivi mesure, voire ajuste les objectifs et les actions régulièrement.

M. Grandin donne lecture des chiffres clés du PLH :

- Augmentation des plus de 60 ans = 5 fois plus importante que l’augmentation des jeunes de moins de 20 ans
- 2 ménages sur 3 composés d’une personne seule ou en couple sans enfant, 1 ménage sur 4 est un couple avec enfant
- Près de 2 900 logements vacants sur le Saint-Lois, soit 7,5% du parc, +28% de logements vacants en 6 ans
- 62% de propriétaires occupants, 18% de locataires dans le parc privé, 18% de locataires dans le parc public
- Ventes par an sur 2011-2015 : 112 terrains (27€ / m² en moyenne), environ 310 maisons (120 000 € en moyenne), et moins de 60 appartements (62 000 € en moyenne)
- 241 logements neufs commencés par an sur 2011-2016

Puis, il énumère les faiblesses et les atouts du territoire pour présenter les 4 axes stratégiques :

Axe 1 : Renforcer l’attractivité économique et résidentielle du territoire en s’appuyant sur la qualité de vie.

Axe 2 : Jouer la complémentarité entre les types de communes pour assurer un développement équilibré du territoire.

Axe 3 : Satisfaire les besoins locaux dans une logique de développement durable du territoire.

Axe 4 : Mettre en place une gouvernance à la hauteur des enjeux.

Après, débat, le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l’unanimité, sur le projet de programme local de l’habitat de Saint-Lô Agglo.

V – DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX et DOTATION de SOUTIEN à l’INVESTISSEMENT LOCAL 2020

Mme le Maire informe le Conseil que les dossiers présentés comporteront les travaux de voiries pour l’année 2020.

Le Conseil valide, à l’unanimité cette proposition et autorise Mme le Maire à solliciter les subventions auprès de l’Etat.

VI – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Mme le Maire présente les 3 décisions modificatives en précisant qu’il s’agit d’ajustements par rapport au vote initial.

Néanmoins, Mme Cousin explique que le choix opéré sur la mise en lumière du Château (lumière statique unicolore) aurait dû permettre de consacrer la somme non utilisée (47 000 €) pour débiter l’éclairage de la place du Château, conformément au BP 2019 qui traitait sur la même ligne budgétaire en section d’investissement : « Château ET place ».

Dans cette Décision Modificative du budget communal, la suppression des 47 000 € conduit à supprimer toute la ligne budgétaire initialement prévue pour la place du Château.

Par conséquent, il conviendra de prévoir au BP 2020 une ligne budgétaire afin de réaliser la mise en lumière de la Place du Château, comme prévu initialement.

Sous cette condition, Mme le Maire propose d’adopter la DM sans la modifier.

Suite à l'intervention de M. Garnier, M. Rose précise au Conseil que les erreurs actuelles de positionnement des rues par GPS vont être rectifiées.

Le Conseil adopte, à l'unanimité les 3 décisions modificatives.

1 - DM n°3 : Commune

Fonctionnement			
Recettes		Dépenses	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
74121- Etat : Dotation de Solidarité Rurale	52 000,00	615221- Entretien et réparations bâtiments publics	30 076,00
74127- Dotation Nationale de péréquation	-19 300,00	6156- Maintenance	8 000,00
73111- Taxes foncières et habitation	17 000,00	61524- Bois et arbres	7 250,00
74835- Etat compensation au titre des exonérations de TH	4 000,00	61551- Matériel roulant	6 000,00
70223- Redevances d'occupation du domaine public	4 500,00	6283- Frais de nettoyage des locaux	3 000,00
7588- M. Gervais Marie-Doutressoulle- procédure Tilleuls	1 500,00	6184- Formation incendie	1 200,00
		6135- Locations mobilières	1 000,00
		6227- Frais d'acte et de contentieux	1 000,00
		6261- Frais affranchissement	1 000,00
		60633- Fourniture de voirie (travaux voirie ST Guilberville)	800,00
		6456- Fond National Compensation Supplément Familial	774,00
		60633- Fourniture de voirie	500,00
		627- Frais bancaires	500,00
		6168- Autres assurances	300,00
		6225- Indemnité au comptable	-1 700,00
Total	59 700,00	Total	59 700,00

Investissement			
Recettes		Dépenses	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
1341- DETR mesures d'urgence et diagnostic sur le mur Grimaldi	49 637,00	2313- Construction pavillons gendarmerie	66 368,00
1323- Subv. Départementale façade ouest Château	16 543,00	21538- Mise en lumière du Château	-47 000,00
1341- Amende de police éclairage de la Bigne de Haut-Torigni-sur-Vire	9 205,00	2151- Réaménagement des espaces de circulation et stationnement du collège A. Camus	20 000,00
13241- Fond de concours Saint Lô Agglo accessibilité école et garderie Guilberville	8 526,00	21538- Travaux téléphonie Mairie Torigni	20 000,00
1388- Certinergy- Maison des Associations	8 274,00	21538- Sonorisation ville Torigni	9 405,00
		2152- Panneaux signalétiques villages	8 500,00
		2152- Panneaux de signalisation	-450,00
		2158- Complément aménagement Aire de tri sélectif -Place de l'Orangerie	8 000,00
		2151- Rénovation Place de l'Orangerie	-8 000,00
		2183- Complément renouvellement parc informatique Médiathèque	6 500,00
		2135- Climatisation Médiathèque	-5 000,00
		2135- Motorisation porte entrée Mairie Torigni	3 901,00
		21568- Remplacement poteau incendie (rue V. Hugo- Torigni)	3 450,00
		2128- Réparation muret des pédalos Grand Etang	2 106,00
		2188- Confection rideaux salle des mariages	1 750,00
		2183- Acquisition ordinateur et vidéoprojecteur école A le Duc	1 700,00
		204171- subv équipement extension 11 rue des Aulnays-Guilberville	955,00
Total	92 185,00	Total	92 185,00

2 - DM n°3 : Legs Danican

Fonctionnement			
Recettes		Dépenses	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
		615221- Entretien et réparations bâtiments publics	-3 000,00
		615228- Entretien et réparations autres bâtiments	2 000,00
		611- Contrats de prestations de services	500,00
		60632- Fournitures petit équipement	-500,00
		60631- Fournitures d'entretien	200,00
		023- Virement à la section d'investissement	800,00
Total	0,00	Total	0,00

Investissement			
Recettes		Dépenses	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
021- virement de la section de fonctionnement	800,00	2188- Achat machine à laver cantine Giéville	600,00
		165- Restitution dépôt de garantie	200,00
Total	800,00	Total	800,00

3 - DM n°1 : Panneaux Photovoltaïques

Fonctionnement			
Recettes		Dépenses	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
		6132- Locations immobilières	-350,00
		695- Impôt sur les bénéfices	350,00
Total	0,00	Total	0,00

VII – ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Mme le Maire (jusqu'à l'adoption de ce budget) à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019.

VIII- CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION GERANT LA GARDERIE DE GUILBERVILLE

Mme Fleury, Adjointe en charge des garderies périscolaires rappelle le mode de fonctionnement de la garderie associative de Guilberville qui encaisse les cotisations versées par les parents, et qui bénéficie de personnels rémunérés par la commune.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition de l'association d'un reversement de 1 800 € par mois sur la période de septembre 2019 à juillet 2020 (10 mois) ainsi que 2 000 € à titre exceptionnel pour cet exercice au vu des recettes encaissées. Une nouvelle convention sera signée.

XIII – QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire annonce que 320 cartes KIOSK'AGGLO ont été vendues ente le 28 août et le 13 septembre 2019. La vente s'est poursuivie jusqu'à fin septembre.

La prochaine séance de Conseil aura lieu lundi 2 décembre 2019 pour tenir compte du calendrier du Centre de Gestion de la Manche.

Le Noël du personnel communal se déroulera vendredi 20 décembre 2019 à 20h.

La séance est levée à 22h30.